

Acczent Excellence Compact + 8dB 3 & 4

DESCRIPTIF DU REVÊTEMENT

Revêtement de sol PVC hétérogène Acczent Excellence Compact + U3 / U4 P3 en lés de 2 m.

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC hétérogène compact acoustique d'une épaisseur totale de 2,15 mm, en lés de 2 m, certifié QB UPEC et classé U3 / U4 P3 E2/3 C2 offrant un affaiblissement acoustique de **8 dB** avec une sonorité à la marche inégalée, certifiée **classe B** selon la norme NF S31-074, du type Acczent Excellence compact + 3 ou 4.

Le revêtement peut être mis en œuvre avec **des cordons de soudure multicolores** permettant une transition discrète entre les lés (pour certains décors).

Le revêtement Acczent Excellence compact + 3 ou 4 est doté d'une couche d'usure transparente d'une épaisseur de **0,72 mm / 0,80 mm**, non chargée, du groupe d'abrasion T, d'un décor issu d'une **impression haute précision**, d'un **renforcement en fibre de verre non tissée** et d'une sous-couche calandree en PVC recyclé et stabilisé à envers compact acoustique, unique sur le marché, le tout assurant une haute stabilité dimensionnelle, inférieure à 0,10 % selon la norme NF EN ISO 23999.

Le revêtement bénéficie du traitement de surface hybride exclusif **TEKTANIUM™** hautement résistant à l'abrasion, aux rayures, et aux taches et optimise grandement la nettoyabilité. Il résiste parfaitement à tous les types de détergents neutres et aux désinfectants. Avec **une finition mate élégante**, **TEKTANIUM™** combine style et fonctionnalité pour créer des espaces à la fois esthétiques et durables.

Le revêtement sélectionné ne favorise pas le développement des micro-organismes et ne contient pas de biocide.

Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent moyen est de **0,03 mm** et offre par conséquent une très bonne résistance au **poinçonnement statique**.

Selon la norme NF EN ISO 717-2, le revêtement offre un affaiblissement acoustique de **8 dB attesté par un rapport acoustique Cofrac** et une sonorité à la marche de **classe B**.

Selon la norme DIN EN 16165 Annexe B, le revêtement présente une résistance au glissement classée **R10**.

Selon la norme NF EN 13501-1, le revêtement est classé **Bfl-s1**, collé sur support fibre-ciment A1 ou A2_{fi} et **Bfl-s1** sur support panneau bois.

Le revêtement contient **27 % de matière recyclée**. Il est **100 % sans phtalate**.

Selon la norme NF EN ISO 16000-9, son taux d'émission dans l'air de composés organiques volatils (COVT) après 28 jours est inférieur à **10 µg/m³**. Il est classé A+ (la meilleure classe) dans le cadre de l'étiquetage sanitaire.

Le revêtement est **fabriqué en France** et bénéficie d'une **garantie de 10 ans**.

Le revêtement est **100 % recyclable** et les chutes propres issues de la pose du revêtement pourront être collectées, recyclées et réintroduites dans la fabrication des revêtements Vinyle ou Linoléum au travers du programme Tarkett ReStart®.



Le revêtement disposera d'une FDES.